

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU n°1

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 1er février 2010

Le premier février deux mille dix,

Le conseil municipal de la **Commune de VOVRAY-en-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 09
- votants : 10

Date de convocation du conseil municipal : 22 janvier 2010

PRESENTS : MM. Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Christelle DUVERNAY, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Odile MONTANT, Cédric BOLO, Georges FAVRE, Véronique Danton

INVITES : Mme Conchita ORTIZ, représentant extérieur, M. David DIDIERLAURENT représentant des Tartifilous, M. Jean-Claude CURRAT représentant du Comité des fêtes.

ABSENTS EXCUSES : Carole Laverrière

PROCURATION : Carole Laverrière à Christelle Duvernay

SECRETAIRE DE SEANCE : Cédric Bolo

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la réunion précédente soulève des remarques, le compte-rendu est approuvé.

Suite à l'intervention de Gilles Nicot, il passe la parole à Christelle Duvernay qui explique qu'un diagnostic ayant déjà été fait il vaut mieux attendre que le PLU soit fini pour relancer les contrôles. Quant au programme de réhabilitation, les élus décident de se renseigner sur la procédure et en connaître les modalités (ex : nombre de candidatures nécessaires, voir si les dossiers individuelles peuvent bénéficier d'une subvention...).

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal a voté les délibérations suivantes à l'unanimité :

- **REALISATION DU NRA-ZO**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du 23 octobre 2009, que Messieurs le président du Conseil Général, Christian Monteil, et le président du SELEQ74, Jean-Paul Amoudry, lui ont adressé, annonçant la présence de la commune dans la liste des sites concernés par le plan de résorption des zones blanches ADSL.

Suite à une réunion avec SELEQ74 qui est venu expliquer les détails de l'opération NRA-ZO, Monsieur le Maire présente les éléments principaux pour le sous-répartiteur concerné sur la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation du NRA-ZO sur la commune et la participation de la commune à hauteur de 21 736€ HT.

Monsieur le Maire précise qu'une zone blanche persistera sur le bas de la commune (raccordée à Cruseilles).

- **ATESAT – Demande d'intervention à la DDT**

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie, au titre de l'ATESAT, décide de demander à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base et les missions complémentaires.

Le Conseil Municipal **approuve** le projet de convention à intervenir avec l'Etat (Préfecture de la Haute-Savoie - direction départementale des territoires) pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction dès lors que la commune continue de réunir les conditions nécessaires.

- **Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Dans le cadre de l'ATESAT, la Direction Départementale des Territoires a effectué un diagnostic sur notre commune qui permettra l'élaboration du plan.

Le Conseil Municipal décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité, cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- information par voie d'affichage
- encart dans le bulletin municipal
- ouverture d'un registre à la disposition du public

- **Mise en place de tickets restaurant**

Le Conseil Municipal décide de mettre en place des titres restaurant à partir du 1^{er} février 2010 au bénéfice du personnel communal de la mairie, la valeur faciale du titre restaurant est fixée à 7€ et la participation de la mairie à 60% de la valeur du titre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

- **Mise à disposition d'un agent des services techniques par la mairie de Villy le Bouveret auprès de la mairie de Vovray-en-Bornes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie de Villy le Bouveret a créé un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps plein par délibération du 9 septembre 2009 qui est aujourd'hui pourvu.

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de cet agent, par le biais d'une convention, à compter du 4 janvier 2010 pour une durée de 3 ans renouvelable.

- **Participation à l'acquisition d'un véhicule communal par la commune de Villy-le-Bouveret**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour les besoins du service technique, la commune de Villy le Bouveret se porte fort pour l'acquisition d'un véhicule. Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur d'un tiers du coût hors taxes.

Une convention tripartite régissant le partage du prix d'acquisition ainsi que les frais de fonctionnement sera établie.

Monsieur le Maire informe que le cantonnier bénéficiera provisoirement du local au sous-sol de la mairie pour installer son atelier. Pour le gros matériel, les trois communes se partageront les achats.

Monsieur le Maire demande à rattacher une délibération concernant l'attribution d'une subvention, cette demande est accordée.

- **Subvention allouée à l'association « chemin vers l'enfant »**

Après le séisme dévastateur qui a touché Haïti, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien au peuple haïtien.

Monsieur le Maire propose de donner une subvention à l'association « chemin vers l'enfant » dont la présidente est une administrée de la commune.

Cette association, agréée pour l'adoption, a choisi de venir en aide à sa crèche partenaire « au bonheur des enfants » située à Port-au-Prince afin de financer dans un premier temps l'achat de nourriture et d'eau et de reconstruire dans un second temps. Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 200€ à cette association.

URBANISME

DT : M. Daubord - Véranda

PC : Mme Lugaz – réhabilitation d'une maison, M. et Mme Gallois, construction d'une maison individuelle.

PLU : Monsieur le Maire informe qu'une subvention a été octroyée pour l'établissement du nouveau document d'un montant de 5 980€.

COMMISSIONS

Cantine : Stéphane Debornes expose l'avancement des travaux : la peinture est presque finie, les travaux d'électricité et le faux-plafond débiteront mi-mars.

Salle polyvalente : Il signale que le système du chauffage a été endommagé lors de la dernière coupure d'électricité. Il a été réparé, une déclaration à l'assurance a été faite.

Monsieur le Maire demande à Georges Favre s'il a pu étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, il doit reprendre rendez-vous avec un fournisseur.

Environnement : Monsieur le Maire informe que la commission environnement de la CCPC propose d'organiser une journée commune sur tout le territoire au mois d'Avril et propose que les organisateurs se retrouvent en fin de journée. Sandra Rémillon trouve que ce principe enlèverait le caractère convivial de la journée de Vovray, qui a pour habitude de prévoir un « casse-croute » en fin de journée.

Signalétique : La commission a rencontré le commercial de l'entreprise SPS mais attend toujours un devis plus détaillé.

Ils doivent déterminer sur le terrain l'emplacement et le nombre de panneaux nécessaires. En ce qui concerne les panneaux des hameaux, il est choisi d'opter pour l'écriture verte sur fond blanc pour une bonne intégration dans le paysage.

Scolaire : Le prochain conseil d'école aura lieu le 9 mars 2010.

Social : Odile Montant informe que les cadeaux de fin d'année (livre « légendes du Salève ») ont coûté 460€.

Monsieur le Maire précise que la cellule d'Insertion du Conseil Général et la municipalité de Cruseilles ont installé une permanence à vocation sociale sur Cruseilles pour les demandeurs d'emploi.

Communication : Christelle Duvernay informe que la prochaine feuille sortira courant février. Pour le site Internet, Monsieur le Maire informe que, par manque de temps, le site sera mis à jour progressivement (ex : dès ce jour, les compte-rendus des conseils municipaux seront publiés sur le site www.vovray.fr).

DIVERS

Bâtiment : Monsieur le Maire informe que suite à la baisse du loyer de l'appartement de 100m² il serait normal de baisser également le prix de l'appartement de 70m², il propose de ramener le loyer à 600€ à compter du 1^{er} mars 2010, un avenant sera signé.

Elections : Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les dimanche 14 et 21 mars 2010, la présence des conseillers sera nécessaire pour tenir les permanences des bureaux.

Containers à poubelle : Monsieur le Maire demande à Cédric Bolo d'effectuer un montage photo pour pouvoir aider les élus à choisir l'emplacement.

CCPC : Monsieur le Maire informe que deux représentants doivent être désigné pour l'assainissement et l'eau, Philippe Roucou et Georges Favre représenteront la commune.

Information : Monsieur le Maire informe que lors de l'exposition de peinture un tableau représentant le café et l'ancienne mairie a été acheté et que Mme Weber a offert une toile représentant la mairie actuelle (ceux-ci sont exposés à l'accueil).

Agospace : Georges Favre fixe l'inauguration sportive au 23/05/2010. Odile Montant rappelle qu'elle souhaite qu'une haie séparative soit plantée entre le cimetière et l'agospace. Des devis seront demandés et étudiés.

150^{ème} anniversaire : Odile Montant demande s'il ne serait pas intéressant de prévoir une manifestation pour l'anniversaire de la réunification des deux Savoie à la France le 14 juillet (feux). Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à une action pour marquer cet anniversaire (ex : planter un arbre) peut-être en partenariat avec l'école.

Tartiflous : Monsieur le Maire donne la parole à M. David Didierlaurent. Celui-ci explique que la situation budgétaire de l'association devient critique. En effet, les factures du fournisseur de repas sont payées par la recette des tickets vendus aux parents. L'association bénéficiait d'un emploi aidé qui est arrivé à terme c'est pourquoi il sollicite l'aide des communes de Vovray et du Sappey. Une réunion a déjà eu lieu avec les maires, ils ont proposé d'allouer une subvention pour couvrir les salaires jusqu'en juin 2011 afin de laisser une marge de manœuvre à l'association ce qui représente une somme de 13500€ par commune. Les conseillers sont d'accord pour soutenir leur action sans ces bénévoles les communes devraient prendre le relais pour assurer ce service.

Budget : Monsieur le Maire informe que les budgets seront votés au mois de Mars, et énonce les principaux travaux d'investissement déjà engagés, Odile Montant demande si une réunion de préparation sera programmée, Monsieur le Maire que se n'est pas obligatoire mais il n'y voit pas d'inconvénient, une date sera donnée ultérieurement.
Comité des Fêtes : M. Currat informe que la sortie de Ski aura lieu le 21/02/2010 à Chamonix –Brévend et la vogue sera programmée le 31/07/2010. Il demande s'il pourrait avoir une clé de salle et de hangar.

La séance est levée à 22h30.

Le 4 février 2010

Le Maire

Xavier BRAND